

ARRETE n° 2019-61
RELATIF AUX BUREAUX DE VOTE

CONSEIL DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

Collège des représentants des usagers
Mardi 8 octobre 2019

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration le 30 juin 2016 ;

Vu les statuts de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers le 31 janvier 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2019-45 du 10 septembre 2019 relatif à l'organisation du renouvellement complet du Conseil de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines en ce qui concerne le collège des représentants des usagers.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Les bureaux de vote créés en vue du scrutin du mardi 8 octobre 2019 relatif au renouvellement complet du Conseil de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines en ce qui concerne le collège des représentants des usagers se composent comme il suit :

- ✓ Bureau de vote de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines
- Cafeteria des Lettres - 11 boulevard Lavoisier – ANGERS

Présidente : Christine GHEYSENS

Assesseures : Maryvonne MACE - Catherine TESSIER

- ✓ Bureau de vote du site de Cholet de l'IUT – Hall d'accueil du Campus de Cholet - Boulevard Pierre Lecoq – CHOLET

Président : Éric PIERRE

Assesseures : Monique CHARRIER - Claudine GAVARD

Fait à Angers, le 4 octobre 2019

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé